

Département
des Pyrénées
Orientales

Arrondissement
de Prades

Domaine :
5. Institutions et
vie politique

Sous-Domaine :
5.2 Fonction-
nement des
assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 21/09/2017 Affichage en date du : 21/09/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents : 9 Mmes CANJUZZAN B., DARNE M., GHELFI E., SERVIER P., THOMAS J., MM FAURE M., JALLAT J-L., NOGUES S., RIBOT S.

formant la majorité des membres en exercice

Absent 1 TROGNO M.

Empêché 0

Procurations 1 GUILLAUME Y. donne procuration à SERVIER P.

Secrétaire de séance : SERVIER P.

1 / APPROBATION PROCES VERBAUX SEANCES PRECEDENTES

PV de la Séance du 30.06.2017 approuvé à l'Unanimité.

2/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Le maire fait part à l'assemblée des décisions suivantes qu'il a prises :

- Dossier sinistre « infiltrations dans l'église d'Olette » pris en charge par la SMACL : choix d'un avocat : Me BONNET
Si besoin, choix d'un huissier : Me FERRER
- Locations appartements :
1^{er} étage mairie : CASTEL BUERA Debhora
102 av. général de gaulle 2eme étage : GENDRON Yann

Pas de vote

3/ PROJETS D'AMENAGEMENTS SUR OLETTE ET EVOL

- futurs projets d'extension et de nouvelles constructions, qui devront faire l'objet d'études et de réflexions notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les zones suivantes, sur le village d'Olette :
 - * La zone classée 2Na dans le POS actuel, au lieu-dit "Cams de Bigou"
 - * La zone classée NCj dans le POS actuel, dans le quartier de la gare d'Olette.
 - * Certaines parcelles situées dans le quartier de la gare et classées en zone UA ou UB dans le POS: les parcelles n°718, 719, 798, 1357 et 799.
- De faire appel aux services du CAUE afin d'établir une première étude d'aménagement sur les secteurs et les objectifs ainsi évoqués.
- De renvoyer à une future délibération la délimitation précise des zones à envisager, une fois les études réalisées.

Vote à l'unanimité

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Souvenir français : (M. Faure et Y. Guillaume ne prennent pas part au vote) 200 eur
- Club des Aînés : 382 eur

Vote à l'Unanimité

5/ PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Le conseil municipal

- demande à bénéficier des fournitures de plants d'arbres et d'arbustes de la Pépinière Départementale
- établit un plan des plantations qui sera joint à la demande
- autorise M. le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier

Vote à l'Unanimité

6/ CONVENTIONS AVEC LA DGFIP SUR LE PAIEMENT SUR INTERNET

Le conseil municipal

- autorise la mise en place du titre payable par Internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à l'application des titres payables par Internet (TIPI) ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement

Vote à l'Unanimité

7/ COMPTE-EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal adopte le projet de CET proposé à soumettre au comité technique

Vote à l'Unanimité

8/ PARTICIPATIONS AUX BUDGETS DU SIVM TET ET ROTJA

Voirie

Le Conseil Municipal,

- Confirme les décisions budgétaires 2017 prises en précisant le montant des participations à verser au SIVM par le Budget Principal d'Olette-Evol pour l'année 2017, soit **30 536,86 euros** pour le remboursement des emprunts souscrits par la SIVM pour la réalisation d'aménagement de voirie sur le territoire d'Olette-Evol, détaillés comme suit:
 - . 3 589,08 eur emprunt 8366177 (pont Evol)
 - . 3 805,83 eur emprunt P1F1JH011PR (pont Evol)
 - . 4 390,24 eur emprunt A1708772 (parking rue de la Libération)
 - . 5 071,57 eur emprunt ARC30536 (parking rue de la Libération)
 - . 13 680,14 eur emprunt ARC21946 (emprunt parking rue de la Libération)
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire de signer une convention entre la Commune et le SIVM Vallées Tet et Rotja afin de fixer les modalités et les termes des participations financières à verser au SIVM sur le temps restant à courir pour les emprunts souscrits et les éventuels futurs contrats.

Vote à l'Unanimité

Eau :

Le Conseil Municipal,

- Confirme les décisions budgétaires 2017 prises en précisant le montant des participations à verser au SIVM par le Budget Eau et Assainissement d'Olette-Evol pour l'année 2017 soit :

. 2.099,77 euros pour Olette au titre du solde des frais de fonctionnement 2016 (soit la différence entre 18 568,82 euros à payer pour le budget 2016 du SIVM et 16.469,05 déjà versés par Olette en 2016 au titre d'acompte prévisionnel)

. **18.568,82 euros** au titre d'acompte à verser pour le budget de fonctionnement 2017

- Donne tous pouvoirs à M. le Maire de signer une convention entre la Commune et le SIVM Vallées Tet et Rotja afin de fixer les modalités et les termes des participations financières à verser au SIVM pour la gestion de la compétence Production d'eau

**Michel TROGNO arrive et prend part au Conseil
(juste avant le vote du point 9)**

9/ OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal

- après consultation d'architectes, désigne le cabinet ARTE FACTA - 171 avenue du Général De Gaulle – 66500 PRADES en qualité d'architecte chargé de la poursuite de la consolidation des ruines du château d'Evol
 - autorise M. le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier
- Vote à l'unanimité

10/ DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Eau et Assainissement de la Commune d'Olette-Evol.

Le Conseil Municipal, décide les mouvements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT -Dépenses

Article 2313 opération 31: Travaux divers sur réseaux eau et assainissement
diminution : 2.870 eur

Article 2111 opération 32: Acquisition des terrains A. GIRAUD augmentation :
2.870 eur

Vote à l'unanimité

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol.

Le Conseil Municipal, décide les mouvements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT -Dépenses

Article 231 opération 155: Travaux sur bâtiments communaux augmentation
3.700 eur

Article 231 opération 120: Columbarium augmentation 6.785 eur

Recettes

Article 132 opération 184: Espace Enfants augmentation 5.000 eur

Article 132 opération 207: Eglise d'Olette augmentation 8.000 eur

Article 1641: Emprunts à souscrire diminution 2.515 eur

Vote à l'unanimité

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol.

Le Conseil Municipal, décide les mouvements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT -Dépenses

Article 231 opération 207: Travaux sur Eglise St André d'Olette diminution : 108 euros

Article 231 opération 159: Château d'Evol augmentation 108 eur

Vote à l'unanimité

11/ QUESTIONS DIVERSES

A- Réunion le PLUI le 7 novembre ; les conseillers disent leur disponibilité ;

B- Travaux en cours :

espace enfants

cimetière : travaux voirie, goudronnage du cimetière ancien, fin de chantier de main vendredi ;

Château d'Evol : dernière tranche de fouilles par ACTER avec nouvel archéologue, qui réalise sondages pour la DRAC

RD4 : goudronnage par le Conseil départemental depuis la RN116 jusqu'au pont d'Oreilla

Peut être les parapets et barrières seront-ils refaits ? le Conseil Municipal propose d'interroger M. Villemur

C- DIF Elus : présentation du dispositif

D- Castex est nommé délégué aux JO 2024. Le Conseil lui adresse ses félicitations.

E- Interventions des pompiers :

Nous avons eu à déplorer un accident mortel vers Nyer. L'hélicoptère du SAMU a dû se déplacer ce qui a soulevé à nouveau le problème de l'hélicoptère.

M. le Maire a adressé un courrier au SAMU et à la Sécurité civile ;

Après un rendez vous avec la Sécurité civile au cours duquel une visite sur sites a été effectuée (Terrain St Drenant, parking maison des Jeunes, garage DIRSO, cimetière et La Bastide), le choix de la sécurité civile s'est porté sur le site de la Bastide.

Le terrain appartient à la CCCC et il conviendra de se rapprocher d'elle pour d'éventuels aménagements à faire, pour desservir tous les villages environnants.

F- Centre de secours d'Olette :

un courrier reçu de M. Serge NOGUES alerte le Maire car un camion pompe est supprimé par le SDIS car il n'est plus aux normes. Il ne sera pas remplacé.

M. Castex est intervenu auprès du CD66. Un courrier sera adressé à Mme Malherbe par le maire et les maires des communes voisines

On peut déplorer une réduction des moyens et de la présence des services publics – et la tendance aux regroupements qui menace les petites casernes

G- Vente du local SI Massot . l'acquisition par un nouveau propriétaire fait peser une incertitude sur continuité du SI ;

Ce dernier et la bibliothèque pourraient être installés dans le local de l'ancienne poste;

H- Rallye des véhicules électriques qui part de Collioure et monte en montagne ce samedi ; arrêt prévu sur Olette ; organisation par Sydeel et partenariat avec EDF ;

Les bornes électriques de recharge fonctionnent mais s'avèrent insuffisantes pour cet événement. un branchement provisoire en plus pour ce week-end sera fait et pris en charge par le Sydeel

I- Foire d'automne ; l'année dernière nous avons dû l'annuler car les éleveurs désiraient être présents à Espezel à la même date.

Un accord de principe avait été conclu pour faire la foire en 2017, à une date choisie d'un commun accord avec des animations ;

en juin, nous avons été informés que le syndicat d'éleveurs ne viendrait pas et irait sur Vernet à la fête de la Châtaigne (courrier du 11 juillet du président du Syndicat des éleveurs, qui pointe des difficultés sur la foire d'Olette, notamment fréquentation et sécurité et le choix de Vernet est privilégié.

La question s'est posée de la tenue ou non de la foire de 2017

Il a été décidé d'annuler la foire d'automne.

Il conviendra de réfléchir à une autre manifestation : fête au printemps par exemple, pourquoi pas autour de la Transhumance, Marché de producteurs,

jeux pour enfants, grillades... ?
Ou faire revivre le haricot d'Evol ?
Toutes les initiatives et idées seront les bienvenues.

J- 2 agents du service technique en arrêt maladie depuis plusieurs semaines ;
recrutement de Carles ARNAU ;
autres recrutements pas faciles (ne connaît pas la commune, pas dispo...) ;
participation des élus, notamment Michel Trogno et Béatrice Canjuzan, Maddy darné, Michel Faure... ;

K- Migrants : suite à la dispersion des camps à Calais le sous-Préfet a informé la commune la semaine dernière que l'Etat a signé une convention avec office HLM 66 ;
Une réunion a été organisée le vendredi 22/09 à Olette avec sous-Préfet, association ACAL (assoc reconnue, qui gère CADA de Fuilla et accueils de migrants dans le 66) : des migrants vont arriver prochainement sur Olette aux HLM . Ils seront encadrés par du personnel de l'association ;
Tout problème pourra être signalé à la Prefecture.
un courrier du Maire sera envoyé à la population ;

L- Journée Nettoyons la Nature, organisée par l'école

M- conteneurs mobiles de la rue de la Libération ont été lancés pleins, du haut de la rue ; acte dangereux et peu civique !
M . le Maire rappelle qu'il n'est pas possible d'installer des colonnes enterrées dans la rue de la Libération ;

La séance est levée à 22 : 00